

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DICOM 21 Subvention et convention (3.500 euros) à l'association « Tendances numériques» (11e) afin d'aider au financement du projet Festiblog 2012 – festival des Blog et Webcomics.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association «Tendances Numériques », dont le nouveau siège social est au 92 boulevard Richard Lenoir Bâtiment B, 75011 Paris ;

Sur le rapport présenté par Jean-Bernard BROS, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association «Tendances Numériques », dont le siège social est au 92 boulevard Richard Lenoir Bâtiment B, 75011 Paris, (Numéro dossier : 2012_06593 Tiers n° 109961) une convention dont le texte est joint à la présente délibération, relative à l'attribution d'une subvention.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, Chapitre : 65, Nature : 6574, Fonction : 023 ; ligne 06001 sous réserve des décisions de financement.